



AVIS DE COURSE

TWIN RACE Porquerolles 2025

Organisée par L'International Yacht Club d'Hyères (IYCH)

20 et 21 septembre 2025

**RÉGATE en équipage DOUBLE
Jauges IRC et OSIRIS, Grade 5A**

Préambule : Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

I. RÈGLES APPLICABLES

- I.1. Les règles telles définies dans *Les Règles de Course à la Voile**
- I.2. Les Instructions de Course de la « TWIN Race 2025 ».*
- I.3. Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers, précisées en annexe « prescriptions » si nécessaire.*
- I.4. Les règlements fédéraux, et de jauge handicap Osiris Habitable.*
- I.5. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV.*
- I.6. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent : RSO Catégorie 3 pour l'ensemble des inscrits IRC.*
- I.7. Les règles 2025 de l'IRC, parties A,B et C. Les règles de l'IRC 6.1 et 21.1.5(d) ne s'appliquent pas*

II. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de la World Sailing Organisation (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V., les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

III. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- III.1. La régata est ouverte aux bateaux **IRC** en règle avec leur autorité nationale, possédant un certificat de jauge **IRC** en cours de validité daté au plus tard du 12 Septembre 2025 – 20 Heures. Si moins de 5 bateaux IRC sont inscrits, cette jauge sera classée en OSIRIS pour ceux qui ont le certificat OSIRIS, sinon en OSIRIS bis pour ceux qui n'ont pas le certificat.
- III.2. La régata est ouverte aux bateaux possédant un contrat de jauge **OSIRIS** en cours de validité, disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240.
- III.3. Les bateaux ne possédant pas de contrat de jauge à jour seront classés en Osiris bis (P), leur coefficient étant dans les tables OSIRIS. Ces bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240
- III.4. La catégorie de navigation : « jusqu'à 6 milles d'un abri ».
- III.5. **La régata est ouverte UNIQUEMENT aux équipages DUO (en double) sur des bateaux de taille inférieure à 45 pieds.**
- III.6. Pour tous, L'organisation préconise le port du gilet et un système de retenue de sécurité à bord durant les manœuvres, obligatoire pour tous les concurrents si vent supérieur à 15 nœuds. En s'engageant, les concurrents acceptent de respecter les règles de sécurité définies précédemment. Des contrôles pourront être effectués à tout moment avant le départ et à l'arrivée.
- III.7. **Les dossiers d'inscription complets (bulletin d'inscription, liste d'équipage avec licences valides, règlement des droits d'inscription) doivent être obligatoirement renseignés par internet sur le site www.iych.fr**
- III.8. **La date limite d'inscription est fixée au :**

Vendredi 12 septembre 2025 à 20 heures

ATTENTION, inscriptions closes à compter de cette date, et cette heure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la régata à compter du 19 Septembre si moins de 15 concurrents se sont inscrits. Il peut également refuser l'inscription de concurrents notamment dans le cas d'inscription tardive.

- III.9. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent documenter à leur inscription en ligne :
 - une licence FFV annuelle valide pour tous les concurrents.
 - Et une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata).
- III.10. Tous les bateaux devront fournir :
 - l'autorisation de port de publicité (si nécessaire).
 - leur certificat de jauge IRC ou contrat OSIRIS en cours de validité au **12 Septembre à 20 heures**, hormis inscription en OSIRIS bis.
- III.11. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFV doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- l'autorisation de port de publicité (si nécessaire).
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros ou assurance FFV étranger.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français et en anglais).
- une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata).

IV. PARTICIPATION aux frais

Droits d'inscription par bateau :

- **200 €** (place de port à Porquerolles pour 3 nuits et cocktail dinatoire le samedi(inclus).
- **250 €** pour règlement tardif après le 12 septembre 20 H
- Inscription et règlement sur le site du club www.iych.fr,

V. PROGRAMME

Vendredi 19 septembre	15:00 à 20:00	Confirmation des inscriptions à l'YCH, Base nautique HYÈRES.
Samedi 20 septembre	à Porquerolles, Quai Nord - Cabane d'accueil.	
	08:00	Petit déjeuner
	09:00	Briefing skippers
	10:30	1^{er} signal d'avertissement
	19:00	Cocktail dinatoire sur la pelouse de l'escale
Dimanche 21 septembre	08:00	Petit déjeuner
	09:00	Briefing skippers
	10:30	1^{er} signal d'avertissement

Remise des Prix à l'issue des régates

L'heure du dernier signal d'avertissement sera définie par avenant le samedi 20 septembre avant 20h00

VI. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course, parcours et les annexes éventuelles seront envoyées au plus tard par Mail (Dossier concurrent) le vendredi 19 septembre à 20 Heures.

VII. LIEU – PARCOURS

Les parcours pourront être de type construits ou côtiers.

Pour les parcours construits, l'annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de courses.

Les parcours (construits ou côtiers) à effectuer seront définis dans les instructions de courses.

VIII. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

IX. CLASSEMENT

Si participation de moins de 5 bateaux jaugés en IRC, ceux-ci seront classés en Osiris ou Osiris bis

- IX.1.* Une course devra être validée pour valider la régata. Si 3 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise sera retirée. Système de points à minima de l'annexe A des règles de courses à la voile.
- IX.2.* Pour les classes IRC : Temps sur Temps.
- IX.3.* Pour les classes Osiris : Temps sur temps avec application du CVL (coefficient de vent léger).
- IX.4.* Un classement pour les classes L et R1 sera établi

X. PLACES AU PORT

Les bateaux inscrits sur la régata seront accueillis gratuitement au Port de Porquerolles.

Du vendredi 19 septembre 2025 à partir de 12h00.

Jusqu'au lundi 22 septembre 2025 avant 12h00.

Soit trois nuitées au total.

Les bateaux souhaitant rester plus longtemps sont priés de prendre contact directement avec la Capitainerie du Port de Porquerolles (les nuitées supplémentaires restant à leur charge)

Lors de leur approche du Port de Porquerolles, les bateaux prendront contact directement avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, largeur et le tirant d'eau).

XI. LIMITATION DE SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

XII. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information se situera à la cabane sur le quai d'accueil au nord du port de Porquerolles et consultable en ligne.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

XIII. PRIX

Des prix seront attribués aux premiers

- De la jauge IRC
- De la jauge Osiris
- Des équipages Osiris exclusivement féminins

XIV. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à la TWIN RACE et de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la TWIN RACE et de rester en course le concurrent décharge l'IYCH de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

XV. DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent l'IYCH et les partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent.

Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, TV, Facebook, etc...). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

XVI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

IYCH (International Yacht Club de Hyères)

12 Avenue du Docteur Robin, Base nautique

83400 HYÈRES PORT

Mobile : +33(0)680 236 642

Mail : iych@orange.fr

Site web : www.iych.fr

Annexe Zones de Courses Parcours Construits



